



Bulletin de préconisation n°6 du 31/05/24

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Fertilisation

Il est temps de continuer votre plan de fertilisation de vos vergers.

Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les bulletins Eau'live 2024, disponibles sur [le site de France Olive](#), ou abonnez-vous gratuitement à [la lettre d'informations](#).

Concernant l'alimentation en eau des oliviers, l'efficacité de la pluie dépend principalement du cumul de pluie et de son intensité. Un cumul de pluie inférieur à 20 % de la demande climatique (ETP) ne bénéficiera pas aux oliviers. Plus la pluviométrie (mm d'eau) horaire est élevée, moins il y a de chances que l'eau s'infilte. D'autres facteurs rentrent en jeu notamment l'état hydrique du sol avant la pluie et sa gestion.

Oeil de paon et cercosporiose

Les prochains jours vont être marqués d'épisodes pluvio-orageux et/ou de l'humidité (brouillards, rosées, etc) sur une partie de la zone oléicole. Les secteurs concernés par ces événements seront dans des conditions favorables au développement et aux contaminations des maladies du feuillage. D'après le BSV n° 6, sur les parcelles non protégées concernées par ces événements et où la floraison est terminée (pas de fleurs encore présentes), le risque est **fort**. Sur les parcelles non protégées avec la floraison terminée et où aucun épisode contaminant n'est prévu, le risque est **modéré**.

Le renouvellement de la protection de vos vergers dépend de l'avancement de vos stades phénologiques : vous ne devez pas traiter pendant la floraison car il y a un risque de coulure des fleurs.

Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°6, on observe très peu de dégâts sur fleurs par la génération anthophage et les captures sont faibles, à l'exception de certaines parcelles des Bouches-du-Rhône et du Var. Le risque est **faible** à **modéré** selon les parcelles d'observation du réseau n'ayant pas plus de 20% des fleurs ouvertes. Surveillez vos vergers. La période d'intervention est terminée si vos arbres ont dépassé le stade des 20% de fleurs ouvertes (BBCH 62).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Fertilisation

Vous pouvez continuer votre plan de fertilisation.

La fertilisation au sol doit se faire avant une pluie ou lorsqu'une irrigation par micro-aspiration est en marche pour permettre la solubilisation et la diffusion des engrais dans le sol. Attention cependant à ne pas les appliquer avant de fortes pluies (plus de 50 mm) pour éviter tout lessivage des engrais. Des pluies de plus de 50 mm ont été enregistrées sur certains secteurs : les apports ont été lessivés et doivent être renouvelés.

Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre.

A cette période, privilégiez des apports d'azote pour sécuriser la floraison et la nouaison à venir. Ces apports sont à raisonner en fonction des besoins de vos arbres.

Privilégiez des apports en foliaire (UNIQUEMENT s'il n'y a plus de fleurs dans vos parcelles car l'effet des apports sur la viabilité du pollen est incertain) ou par fertirrigation :

- car des épisodes pluvio-orageux sont prévus sur une majorité des secteurs de la zone oléicole (risque de lessivage des engrais au sol)
- les éléments apportés par ces voies sont directement assimilables par les arbres.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°1 du 22 mars 2024](#) !

Maladies du feuillage (œil de paon et cercosporiose)

Climat

Les jours passés ont été marqués par des précipitations sur tous les secteurs du territoire oléicole, dans des proportions variables. Les températures ont été douces. Des épisodes orageux sont annoncés sur certaines zones.

Les zones concernées par des orages, de la pluie et/ou une forte humidité auront des conditions favorables au développement des maladies du feuillage issues de contaminations passées mais également des conditions favorables aux nouvelles contaminations.

Observations

D'après le BSV n°6, la pression est modéré à forte selon les secteurs. De nouvelles sorties de symptômes continuent d'être observées. La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et surtout l'historique de protection des vergers. Une absence de symptômes ne signifie pas une absence de maladie (cf [BSV n°1 2024](#)).

Rappel œil de paon : Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Rappel cercosporiose : Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

Préconisations

D'après le BSV n°6, le niveau de risque est **modéré à fort** sur les parcelles non protégées et/ou avec un fort inoculum sur l'ensemble du territoire oléicole. **Vous ne devez pas traiter si la floraison est toujours en cours dans vos vergers.**

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou d'autres matières actives, des mesures prophylactiques sont à mettre en oeuvre :

- Limiter l'humidité en taillant et en gérant l'environnement de vos vergers (entretien des haies par exemple) ;
- Favoriser le renouvellement du feuillage (en adoptant une fertilisation et une irrigation adaptées)

Si toutefois une intervention est nécessaire, le bon réglage de votre pulvérisateur est **indispensable pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement.**

Si la floraison est toujours en cours dans vos vergers, il est fortement déconseillé d'appliquer des traitements pendant la floraison car cela risque de nuire au bon déroulement de la floraison (coulure, ...etc.).

UNIQUEMENT si la floraison est terminée (pas de fleurs sur la parcelle), il est conseillé de reprendre votre programme de protection dans les cas suivants :

- votre verger n'est plus protégé (lessivage ou fin d'efficacité de la protection précédente) et vous observez des sorties récentes de symptômes ces dernières semaines.

OU

- votre verger n'est plus protégé et des épisodes contaminants sont annoncés sur votre secteur.

Si vous vous trouvez dans une de ces situations, il est conseillé de renouveler vos protections avant les prochaines précipitations.

> Soyez très réactifs : avec les températures actuelles, les stades BBCH évoluent très vite.

> Surveillez bien le stade BBCH sur TOUT votre arbre. Il est possible que les stades soient hétérogènes et plus avancées sur une autre face de votre arbre. Soyez vigilants !

Surveillez les prochains épisodes contaminants pour renouveler vos protections en amont. Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'Infolive n°1 2024 et le cahier de l'oléiculteur 2024.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations.**



Teigne de l'olivier

Observations

D'après le BSV n°6, la génération anthophage n'a occasionné que très peu de dégâts sur fleurs et les captures restent faibles, sauf dans les Bouches-du-Rhône ainsi que le Var (zone littorale et zones précoces du centre varois) où l'on observe des dégâts plus importants.

Évaluation du risque

D'après le BSV n°6, le risque est **faible** à **modéré** sur les parcelles se trouvant entre le stade bouton blanc (BBCH 59) et le stade où 20% des fleurs sont ouvertes (BBCH 62). Les secteurs concernés sont les zones d'altitude ou d'arrière-pays avec des variétés tardives.

Si vous êtes entre les stades BBCH 59 et 62, vous pouvez évaluer le risque dans vos vergers en consultant l'[Infolive n°5](#).
Si vous avez dépassé le stade BBCH 62 : il n'y a pas de risque car les larves de la génération anthophage sont devenues adultes.

Vous pouvez aussi consulter [le replay et les présentations du Webinaire sur la teigne de l'olivier sur le site de France Olive](#).

Préconisations

Surveillez vos parcelles.

Pour les vergers ayant dépassé le stade avec 20% des fleurs ouvertes, ce n'est plus le moment de traiter.

Pour les parcelles en début de floraison (jusqu'à 20% de fleurs ouvertes) avec un risque fort, la période est encore propice aux interventions de *Bacillus thuringiensis*.



Les *Bacillus thuringiensis* (Bt) sont des produits de biocontrôle, utilisables en agriculture biologique (AB), efficaces contre les chenilles (larves de lépidoptères) et qui se positionnent en début de floraison et visent les larves de la génération anthophage.

Les jeunes larves (premiers stades larvaires) consomment les boutons floraux. Si le risque sur votre parcelle est fort, il faut prévoir des traitements au moment opportun, c'est-à-dire à partir du stade bouton blanc (BBCH 59) jusqu'au stade avec 20% des fleurs ouvertes (BBCH 62). Les Bt agissent par ingestion, provoquent une paralysie de l'intestin et l'insecte arrête de s'alimenter. La mort est provoquée par choc osmotique, septicémie ou inanition. **Si votre risque est fort et que vous ne dépassez pas 20% de fleurs ouvertes, c'est le moment pour agir.** Les premiers stades des jeunes larves se nourrissent des boutons floraux, faites attention à ne pas traiter trop tard.

Recommandations de traitement :

- **Vérifier la date du bidon** : attention ce produit, pour être efficace, doit être conservé deux ans maximum après ouverture et seulement si les conditions de stockage sont respectées (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil) ;
- Les Bt agissent par ingestion sur les larves donc ils doivent **être appliqués dès le début des éclosions** c'est-à-dire pour la teigne de l'olivier **à partir du stade BBCH 59** (nommé stade bouton blanc) pour l'olivier ;
- Le Bt est **photosensible** (les UV sont des facteurs d'inactivation de la molécule), donc il est **primordial de traiter le soir ou en fin de journée** (quand le temps n'est pas trop ensoleillé) ;

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



- Les Bt sont **sensibles au lessivage** donc il ne doit pas y avoir de précipitations dans les 24h après traitement ;
- Les Bt ne sont pas rémanents donc il faut **renouveler les traitements** pour que le produit soit ingéré par les larves nouvellement écloses ou n'ayant pas consommé du produit (ralentissement de l'activité alimentaire par faibles températures) depuis le traitement précédent. Veillez à respecter un intervalle entre les applications en fonction des températures : 7 jours si période chaude, 10-12 jours si période froide ;
- Ils ne doivent pas être mélangés avec d'autres produits notamment avec des pH haut (>9,5) car il y a un risque de dégradation de la toxine ;
- L'efficacité choc du Bt dure 24h ;
- Une meilleure efficacité est constatée avec des traitements à 20% de fleurs ouvertes.

Vous trouverez les informations sur les produits disponibles à base de *Bacillus thuringiensis*, souches kurstaki ou Aizawai contre la teigne de l'olivier sur [le cahier de l'oléiculteur 2024](#). Attention aux stades BBCH selon les homologations.